

Nos Institutions, — Notre Langue, — Nos Lois.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe
ST-HYACINTHE, 30 DÉCEMBRE 1911

SOUHAITS !

A nos lecteurs, à leurs familles, et à tous ceux qui leurs sont chers, nous souhaitons une bonne et heureuse année !

Nous vivons dans un pays fortuné. L'ère de développement que nous traversons n'est pas près de finir, il y a tout lieu de l'espérer.

La puissante protection de la couronne britannique nous assure la paix à l'extérieur.

Les traditions du respect des autorités sont encore assez vivantes au Canada pour tenir à l'arrière-plan à l'intérieur, les rares adeptes des émancipés et des forcés de l'Europe qui s'égarent sur nos rives ou qui y poussent.

Dans notre province de Québec surtout, ces traditions sont le résultat de fortes convictions religieuses réchauffées et entretenues par une union étroite de notre population avec les ministres de l'Eglise catholique et apostolique, dépositaire de la mission du Sauveur des hommes, venu sur la terre pour apporter la paix aux hommes de bonne volonté.

Nous avons, à un degré qui n'est dépassé nulle part ailleurs la paix sociale.

Nous avons la prospérité matérielle.

Souhaitons que notre pays encore jeune sache profiter de ces biens incalculables, que la Providence tient dans ses mains.

Que nos jeunes soient sages et n'oublient pas, aux jours de leurs succès, les causes profondes de cet état de choses.

Qu'ils ne se laissent pas éblouir dans le tourbillon du progrès et qu'ils aient devant leurs yeux les leçons de leurs maîtres autorisés.

Qu'ils soient fidèles à défendre les trésors laissés par les anciens : nos institutions, notre langue, nos lois.

Qu'ils aiment Dieu, — et leur dame, comme les chevaliers d'autrefois, — leurs foyers, — le sol de la patrie, et qu'ils aillent leur chemin sans faillir ; et le Canada dont ils sont le plus solide avoir, suivra sa marche heureuse longtemps après que les anciens d'aujourd'hui seront disparus !

M. Armand Lavergne.

Depuis notre dernier numéro, M. Armand Lavergne a été frappé d'une attaque d'appendicite et a dû subir l'opération ordinaire en pareil cas. Cette maladie a provoqué de tous les côtés des marques de sympathies qui prouvent en quelle estime est tenu l'excellent député de Montmagny. La forte constitution de M. Lavergne l'a aidé à prendre le dessus sur la maladie et aux dernières nouvelles il était considéré comme hors de danger.

Tous nos bons souhaits au distingué malade.

GA TOURNE

Pendant que les journaux libéraux sont à nous faire des prédictions pour nous annoncer le retour de Sir Wilfrid Laurier au pouvoir, les provinces nous donnent les unes après les autres les preuves que le vent favorise les conservateurs partout.

L'île du Prince Édouard est en ce moment à faire des élections provinciales. Cinq conservateurs ont été élus par acclamation : l'Hon. Mathieu et son collègue l'Hon. Macdonald et trois autres.

Des élections partielles avaient déjà fait prévoir ce résultat et les conservateurs sont maintenant sûrs d'arriver avec une bonne majorité et de faire cesser l'espèce de *dead lock* qui existait depuis assez longtemps dans la position des partis de l'île, malgré la présence des libéraux au pouvoir à Ottawa.

— Mlle Girard, 250 Cascades. Confection de robes, manteaux et lingeries.

Banques fusionnées.

A une réunion des directeurs de la Banque des Cantons de l'Est tenue à Montréal ces jours derniers, une offre a été soumise de la part de la Banque Canadienne du Commerce, celle de la fusion des deux banques, ou plutôt de l'absorption de la banque des Cantons de l'Est par la banque du Commerce. Les actionnaires de la banque des Cantons de l'Est recevraient deux actions de la banque du Commerce d'une valeur de pair de \$50 en échange de chaque action de leur Banque d'une valeur de pair de \$100 ; ce qui équivaut à dire que la banque des Cantons de l'Est reçoit l'offre d'entrée sur pied d'égalité dans la banque du Commerce, quant à la valeur de son actif.

A la bourse les actions de la banque du Commerce valent \$207.50 pour chaque \$100 ; celle de la Eastern Townships étant cotées à \$180.

La proposition faite par la banque Canadienne du Commerce est acceptée en principe par la direction de la banque des Cantons de l'Est, mais doit être soumise à ratification par les actionnaires, dans une assemblée que l'on convoque pour le 14 février, prochain. Il n'y a pas de doute que l'arrangement proposé sera accepté.

FIÈRES PAROLES

LANGAGE DIGNE DES PREMIERS CHRÉTIENS

M. l'abbé Claudeville, missionnaire à Mauléon (Basses-Pyrénées), vient d'être condamné à 100 francs d'amende avec sursis pour la question des manuels scolaires.

On sait que ces manuels scolaires, prescrits par le gouvernement français, ont été condamnés par les évêques comme injurieux à la foi et à la morale.

Voici la déclaration énergique que M. l'abbé Claudeville avait faite au tribunal et que nous empruntons à la *Croix* de Paris.

On y sent vibrer tout ce qu'il y a de plus chevaleresque dans l'âme française. C'est une page qui nous rappelle le langage des premiers chrétiens devant leurs bourreaux.

Messieurs,

Vous avez aujourd'hui devant vous un inculpé qui rougit de mes paroles, j'ai avoué sans hésitation comme sans réticences avoir prononcé les discours incriminés.

PAS UN SEUL ACCUSATEUR

Sur les six mille âmes dont se compose cette paroisse ornée d'indépendance, malgré plusieurs enquêtes qui ont duré plus de cinq mois, on n'a pas pu trouver un seul dénonciateur, un seul accusateur. Ce n'est pas à Saint-Paul-lès-Dax, Messieurs, que poussent les lâches mouchards qui continuent à déshonorer la France. A cette fibre paroissiale, j'envoie ici l'expression de toute mon admiration et de toutes mes sympathies.

Donc, ce qui n'est point banal, on n'a pas pu vous fournir même un témoin à charge ! Et l'inculpé, avec son avertissement, mais réfléchi, reste seul devant vous.

L'EMBARRAS DU CHOIX

Seul encore, sans avocat, je me présente devant vous ; cependant, je n'avais que l'embarras du choix pour trouver un habile défenseur. Sur un désir manifesté par moi, les Guichennés, les Biquoirs, les Lagaxes, mes compatriotes et amis, ces grands maîtres du barreau, ces catholiques convaincus, toujours sur la brèche pour soutenir la cause divine de l'Eglise, se seraient disputés l'honneur désintéressé de venir dans cette enceinte avec leur vaste science juridique, leur éloquence irrésistible, leur fine ironie, flageller les agissements malfaisants de la franc-maçonnerie, stigmatiser l'impunité, l'immoralité, les erreurs voulues, les mensonges impudents des manuels condamnés, revendiquer haut et ferme pour le droit catholique, le droit absolu, le droit intangible de défendre sa foi et de sauvegarder l'âme innocente des enfants.

J'ai préféré, Messieurs, imiter la divine Victime du Calvaire, dont l'image si réconfortante a été odieusement proscrite de nos tribunaux.

sur l'injonction de la franc-maçonnerie : devant Caïphe, devant Pilate, Jésus était seul, Jésus n'avait point d'avocat ; il s'est contenté d'affirmer sa divinité et la mission qu'il avait reçue de son Père d'évangéliser les foules pour leur enseigner le chemin du ciel.

DÉPOSITAIRES DU POUVOIR DIVIN

Or, ce pouvoir, avant de remonter à la droite du Très-Haut, il l'a transmis à Pierre, chef des apôtres, par Pierre au Pape, par le Pape aux évêques, par les évêques aux prêtres : "Comme mon Père m'a envoyé, a-t-il dit, ainsi je vous envoie : allez, enseignez toutes les nations."

Dans ces dernières paroles, Messieurs, notre France bien-aimée était comprise comme tous les autres peuples, et ce n'est pas la franc-maçonnerie qui, par ses tracasseries mesquines, ses menaces ridicules, ses lois injustes, ses pénalités arbitraires, réussira à exiler notre malheureuse patrie de l'enseignement divin du Christ !

Les apôtres, puis, dans le cours des siècles, les Papes, les évêques, les prêtres ont prêché partout et toujours la parole moralisatrice et sanctifiante de Dieu, sans même songer à en demander la permission aux pouvoirs publics. Dieu n'est-il pas infiniment au-dessus des hommes, les plus puissants, et ne vaut-il pas mieux obéir à un Dieu infiniment bon et juste qu'aux hommes, surtout quand ces hommes sont les ennemis les plus acharnés de Dieu et de sa sainte religion ?

Les pouvoirs publics, quelquefois irrités, furieux d'une prédication qui condamnait leurs orantes injustes, leur impiété notoire, ont voulu interdire la parole évangélique en forgeant contre les intrépides ministres de Dieu tout un système savant de lois d'exceptions. Les prédicateurs du saint Evangile ont passé outre. Ce courage je le sais leur a valu souvent la perte de la liberté, des biens et même de la vie, mais de telles persécutions ont toujours donné naissance à des prédicateurs plus nombreux, aussi zélés, aussi énergiques.

N'ayant pas voulu m'associer un avocat, j'en ai même pas la pensée de me justifier.

Oui, Messieurs, à propos de manuels condamnés qui empoisonnent l'esprit et le cœur de nos enfants, j'ai prêché, comme c'était mon devoir, la doctrine catholique, en vertu d'un ordre explicite de Dieu, de par un droit reçu de Dieu. Un pareil droit ne se défend pas devant les tribunaux de ce monde. A certaines heures de folie, les pouvoirs humains peuvent l'entraver, mais le détruire, jamais !

EN PLEINE FRANCO-MAÇONNERIE.

En France, dans beaucoup d'écoles publiques, par ordre de la franc-maçonnerie (car depuis plus de trente ans nous ne vivons plus en République, mais en pleine franc-maçonnerie,) avec la complicité tantôt secrète, mais réelle, tantôt scandalement manifeste des premiers bénéficiaires de la secte maudite, certains manuels outragent journellement la foi et les mœurs de l'enfance.

A la suite de nos vaillants évêques, parmi lesquels, je le proclame avec orgueil ici, sur sa terre natale, brille au premier rang par son attitude et ses directions courageuses, un Landais, Mgr Giéure, évêque de Bayonne, mon évêque, dont Basques et Béarnais sommes si fiers, je me suis levé, moi aussi, comme tous les prêtres de France, pour éclairer les parents et sauver ainsi leurs chers enfants.

LOIN DE LE REGRETTER

Cela, Messieurs, je suis loin de le regretter. Voyez plutôt : L'instruction de mon procès due à l'initiative de M. le sous-préfet de Dax, qui, dans les rares loisirs de sa lourde charge, sait trouver le temps de lire le *Nouveliste de Bordeaux*, a commencé pour moi le 27 juin dernier. Or, depuis cette époque, une vingtaine de fois, soit dans les villes, soit dans les campagnes, j'ai fortement prêché, devant de superbes auditoires, contre les quatorze manuels, parce que tous les évêques français, légitimes successeurs des apôtres, gardiens et défenseurs de la doctrine catholique, nos seuls chefs en matières religieuses, les ont justement condamnés par leur magnifique Lettre collective du 14 septembre 1909 comme contraires à la foi, à la saine morale et même à la vérité purement scientifique.

Non, mille fois non, Messieurs, je ne regrette pas la conférence sociale donnée en l'église de Saint-Paul-lès-Dax, le 9 avril 1911, et après mon procès, qu'il soit suivi d'un acquittement ou d'une condamnation, je continuerai à faire mon devoir, à dire, sur cette question comme sur toute les autres, la vérité, toute la vérité, sans me préoccuper des foudres de la franc-maçonnerie ni des conséquences de mon ministère courageusement accompli pour Dieu et les âmes.

A vous donc, Messieurs, de prononcer une sentence dont, un jour, vous aurez à répondre devant Dieu.

Cette sentence, que sera-t-elle ? C'est le moindre de mes soucis.

Un acquittement pur et simple, auquel, du reste, je ne m'attends pas, vous ferait grand honneur.

MIEUX QUE LA CROIX D'HONNEUR.

Une condamnation, loin de me couvrir de honte, me grandira devant Dieu ; elle me procurera même devant les hommes sensés plus de gloire que la croix de la Légion d'honneur, qui trop souvent, hélas ! est épinglée sur des poitrines véreuses et vendues !

Non par bravade ou sottise vanité, Messieurs, mais uniquement pour que vous connaissiez à fond l'état exact de mon âme, je tiens à vous faire les déclarations suivantes, nettes et précises, sur mon attitude, selon les divers cas d'une condamnation très probable, pour ne pas dire certaine.

Si vous me condamnez à une amende avec sursis, dans l'espoir que je me corrigerais, je ne puis pas vous laisser dans cette illusion : aujourd'hui, en votre auguste personne je m'engage, par serment devant Dieu, à récidiver, non pas une fois, mais plus de cent fois.

Si vous me condamnez à une amende sans sursis, je ne ferai point appel devant la Cour de Pau, et je vous jure encore que je ne payerai pas un centime de cette amende. Mieux : j'insérerai dans les journaux une cote qui défendra aux catholiques de payer en mon lieu et place : cet argent sera plus utilement employé à soulager les pauvres pendant l'hiver.

Quand à la saisie judiciaire, je ne la crains pas, elle est matériellement impossible : je ne dispose de rien, je vis au jour le jour, comme les petits oiseaux du bon Dieu, me confiant en sa paternelle Providence, qui ne m'a jamais abandonné.

C'EST LA PRISON

Et alors c'est la prison ! Soit. Cet horizon si borné, si sombre pour les vrais criminels, m'attire et je l'appelle de tous mes desirs. Déjà, à Grenoble, un simple vicairé a été emprisonné pour un cas de la même espèce. Notre exemple, Messieurs, sera très contagieux : d'autres en très grand nombre, dans chaque diocèse, le suivront, et le jour où quelques évêques, des centaines de prêtres seront sous les verrous pour la cause impérisable de la religion, le peuple français, indignement trompé par ses faux amis, ouvrira les yeux, reconnaîtra notre complet désintéressement et jettera à terre comme une loque souillée, la franc-maçonnerie et tous ses misérables adeptes, qui sont les pires ennemis de la France !

Quoique je ne redoute pas la prison, je vous dirai pourtant que je ne m'y rendrai pas de moi-même. Les gendarmes, à qui, d'ailleurs, je n'opposai aucune résistance, devront me prendre à mon domicile et me conduire, menottes aux mains, à la maison d'arrêt.

Sans peine, à ma physionomie, on découvrira que je ne suis ni un voleur ni un assassin. En me voyant traverser leurs villages, nos bonnes populations catholiques ne manqueront pas de dire : "C'est la liberté de conscience enchaînée par la franc-maçonnerie qui passe !" Pour elles, ce sera le meilleur des sermons ; elles s'en souviendront, l'avenir le prouvera !

Si je vais en prison, je serai, m'a-t-on dit, enfermé à Saint-Palais. Encore une attention délicate de notre Dieu !

Sans craindre de froisser les Basques, dont la foi est si robuste, ne voilà-t-il pas que, avec son tact de franc-maçon brutal, le F. Malvy a, d'un trait de plume, supprimé l'aumônier de Saint-Palais !

AUMONIER PROVIDENTIEL

Eh bien, Messieurs, j'en deviendrai l'aumônier providentiel. A mes co-détenus, je parlerai du bon Dieu qui pardonne toutes les fautes sitôt que sincèrement on les regrette. Je ne désespère pas de les confesser et de les faire communier avec moi. Sans nul doute, le F. Malvy n'a pas prévu cette communion générale d'hommes d'un genre tout nouveau !

Là encore je prierai beaucoup pour notre pauvre France, afin que dégagée des étreintes mortelles de la franc-maçonnerie, elle revienne à son Dieu qui l'attend pour son plus grand bonheur.

Là aussi je prierai pour mes chers enfants, à qui les évêques, les prêtres conserveront la foi, sans se laisser arrêter par l'amende, la prison ni même la mort, car l'âme des enfants de la France les francs maçons ne l'auront jamais, jamais !

Mon temps de prison finit, avec plus de véhémence que par le passé avec l'autorité plus grande que me donneront sur les catholiques les jours bénis de ma réclusion, j'irai de ville en ville, de village en village, parler toujours contre les manuels, condamnés jusqu'à ce qu'ils soient retirés de toutes nos écoles, prêcher toujours contre les méfaits révoltants de la franc-maçonnerie jusqu'à la victoire finale, qui sûrement arrivera pour les catholiques à l'heure de Dieu, et des indices nombreux me donnent le droit d'affirmer, Messieurs que cette heure est proche.

BANQUE D'HOCHELAGA

La Banque d'Hochelaga a eu à Montréal la semaine dernière son assemblée annuelle et comme d'habitude ; les actionnaires ont eu les détails d'une excellente année d'affaires.

Le capital social versé de la banque est de \$2,500,000.

Sa réserve qui au début de l'année qui vient de se terminer était de \$2,500,000 se trouve portée cette année à \$2,650,000, ce qui, avec la balance au crédit du compte de Profits et Pertes, se trouve à former un capital général de \$5,182,291.

Les profits de l'année sont de \$415,000 déduction faite de tous frais ce qui représente près de 16 2/3 % sur le capital de \$2,500,000.

Un autre point qui frappe le lecteur du rapport soumis, c'est le chiffre proportionnellement très considérable de l'actif immédiatement disponible de la banque \$8,500,000, en billets de la puissance, en mon-

tants dûs par les autres banques, débetures municipales et autres, prêts à demande, dépôts au gouvernement. Pour des obligations totales extérieures de \$22,000,000, la banque d'Hochelaga a donc à sa disposition immédiate \$8,500,000, sans comprendre ses créances et autres valeurs qui montent en plus à \$18,430,000. Il y a peu de banques qui soient proportionnellement aussi solides.

La banque d'Hochelaga compte maintenant 15 bureaux dans Montréal, et 21 agences extérieures.

La direction a annoncé une nouvelle émission de \$500,000 d'actions ce qui portera son capital versé à \$3,000,000. Avec une situation comme celle de la banque d'Hochelaga, la conséquence naturelle c'est que les actionnaires s'empressent de souscrire cette nouvelle émission qu'on leur offre à \$145 l'action de \$100.

Voici le rapport soumis aux actionnaires :

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	
30 NOVEMBRE 1911.	
CRÉDIT	
Balance au crédit de Profits et Pertes le 30 novembre 1910.....	\$ 15,941.18
Profits pour l'année finissant le 30 novembre 1911, déduction faite des frais d'Administration, Intérêt sur Dépôts, Pertes et pertes probables.....	415,000.86
	\$ 430,942.04
DEBIT	
Dividende payé le 1er mars 1911.....	\$ 50,000.00
" " " 1er juin 1911.....	50,250.00
" " " 1er septembre 1911.....	50,250.00
" payable le 1er décembre 1911.....	50,250.00
Réduction sur Edifices de la Banque et amblement.....	24,000.37
Porté au Fonds de Pension des Employés.....	5,000.00
Porté au Fonds de Réserve.....	150,000.00
Balance au crédit de Profits et Pertes le 30 novembre 1911.....	32,291.67
	\$ 430,942.04
FONDS DE RÉSERVE	
Balance au 30 novembre 1910.....	\$2,500,000.00
Porté au crédit de ce compte le 30 novembre 1911.....	150,000.00
Balance au crédit de Fonds de Réserve le 30 novembre 1911.....	\$2,650,000.00
J. D. ROLLAND, Président.	
BILAN	
30 NOVEMBRE 1911	
PASSIF	
Capital versé.....	\$ 2,500,000.00
Fonds de Réserve.....	2,650,000.00
Profits et Pertes.....	32,291.67
Dividendes non réclamés.....	2,002.40
Dividendes payable le 1er décembre 1911.....	50,250.00
	\$ 5,240,544.07
Dû à d'autres Banques en Angleterre et en pays étrangers.....	\$ 61,906.69
Billets de la Banque en circulation.....	2,156,324.00
Dépôts ne portant pas intérêt.....	5,247,105.20
Dépôts portant intérêt.....	14,022,815.93
Traites impayées des Agences sur le Bureau-chef.....	201,716.84
	\$21,689,868.66
	\$26,930,412.73
ACTIF	
Or et argent.....	\$ 304,873.46
Billets de la Puissance.....	1,752,286.00
Billets et chèques d'autres Banques.....	1,893,106.29
Dû par d'autres Banques en Canada.....	285,090.15
Dû par d'autres Banques en Angleterre.....	193,098.92
Dû par d'autres Banques en pays étrangers.....	1,198,443.35
Consolidés anglais et Débetures des Gouvernements Fédéral et Provinciaux, de la Cité de New-York et de la Cité de Montréal.....	1,816,720.45
Autres Débetures municipales.....	228,500.00
Autres Débetures canadiennes.....	115,600.00
Prêts à demande sur Actions et Débetures.....	600,645.31
Dépôts au Gouvernement en garantie de la circulation.....	112,100.00
	\$8,500,463.93
Billets escomptés courants.....	\$17,802,271.64
Billets en souffrance (pertes déduites).....	43,075.71
Hypothèques sur propriétés vendues par la Banque.....	15,591.61
Propriétés foncières.....	39,439.49
Edifices de la Banque, Amblement et autres valeurs.....	526,570.35
	\$18,429,948.83
	\$26,930,412.73
(M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général.	

Les Commandements d'un Chef de Bureau.

Nous trouvons dans une revue américaine, un humoriste mais très sensé décalogue d'un chef de bureau. Voici :

I
Ne mentez pas ! Cela fait perdre mon temps et le vôtre ; je vous prendrai bien à la fin, et cette fin sera mauvaise.

II
Saluez votre ouvrage, et non l'horloge. Une bonne journée est toujours courte ; mais l'ouvrage raccourci m'allonge la figure.

III
Donnez moi plus que je n'attends et je vous paierai plus que vous n'attendez. C'est quand mes profits augmentent que votre paie profite.

IV
Vous devez tant à vous-même, qu'il ne faut pas devoir aux autres. Sortez de dettes ou sortez de mon bureau.

V
Ce n'est pas par accident que l'on devient malhonnête. Ceux qui sont

bons, — homme comme femme, — savent bien reconnaître la tentation qui passe.

VI
Mêlez vous de vos affaires, et avant longtemps, vous aurez des affaires auxquelles vous serez mêlé pour votre propre compte.

VII
Ne faites jamais ce qui vous répugne. Celui qui peut voler pour moi, peut voler contre moi.

VIII
Vous ne me devez pas vos nuits ! Mais si la dissipation diminue de moitié la valeur de votre travail, vous ne resterez chez moi que la moitié du temps que vous comptez y faire.

IX
Ne me dites pas ce que j'aime à entendre, mais dites-moi ce que je dois savoir. Ma vanité se passera bien de valet, mais il en faut un à ma bourse.

X
Ne grognez pas si je trouve à redire. Si je vous corrige, c'est que vous valez qu'on vous garde ; on ne perd pas son temps à enlever les taches sur les pommes pourries.

Le Courrier de Saint-Hyacinthe

Journal Hebdomadaire
est imprimé et publié, en la Cité de St-Hyacinthe, rue Ste-Anne, No 70, par J. DE L. TACHÉ, domicilié en la dite Cité, de St-Hyacinthe.

ABONNEMENT
\$1.00 par an, Canada et Etats-Unis.
L'abonnement date du 1er et du 15 de chaque mois. Tout année commencée se paie en entier

Le droit ne meurt pas.

La question des écoles catholiques du Manitoba entre dans une nouvelle phase.

Les usages de préjugés qui avaient été amoncés à plaisir tendent à se dissiper; le problème se pose plus nettement et permet ainsi l'espoir d'une meilleure solution.

Le compromis Laurier Greenway est reconnu insuffisant pour rendre pleine justice aux catholiques manitobains: voilà ce qui ressort des récentes déclarations ministérielles.

L'admission de ce fait comporte logiquement la reprise du règlement sur des bases plus équitables. Un principe de droit a été violé: l'ordre et la paix ne sauraient être rétablis que par la restauration complète de ce droit.

Il est vrai que l'administration actuelle éprouve une naturelle répugnance à rouvrir le débat sur une question irritante, mais il ne faut pas oublier que la logique des choses est plus puissante que celle des politiciens.

"Ceux qui prétendent, comme les libéraux, les années passées, et comme certains conservateurs aujourd'hui, que le compromis Laurier-Greenway est définitif et qu'il n'y a plus à revenir sur ce règlement, nous semblent dans l'erreur", dit-on nous à la suite de l'Action Sociale qui a récemment traité cette question dans un magistral article et ce journal ajoute avec raison: "Ni le gouvernement fédéral, ni le gouvernement du Manitoba n'ont autorité pour déclarer définitif le règlement en réalité provisoire, qu'ils ont fait."

D'abord le gouvernement fédéral en traitant cette question agissait non de son propre droit, puisque le temps de désavouer la loi était passé, mais en vertu d'un ordre du conseil privé sanctionné par la Reine Victoria. Le conseil privé avait reconnu les droits légaux des catholiques du Manitoba à posséder leurs écoles, dans les conditions indiquées dans son jugement. Il avait statué que l'usage de ces droits devait leur être rendu, sans cependant exiger l'abrogation des lois du Manitoba dont les catholiques se plaignaient.

"Il suffit d'ajouter aux lois existantes ce qu'il faut pour faire disparaître toute cause légitime de plainte."

Le jugement fut sanctionné par la Reine dans les termes suivants: "Sa Majesté, après avoir pris le dit rapport en considération, a bien voulu par et avec Son Conseil Privé, approuver le dit rapport et ordonner, ainsi qu'il est par le présent ordonné, que les recommandations et instructions qu'il contient soient ponctuellement observées suivies et exécutées en tous points: la gouverneur général du Canada, en fonctions et toutes les autres personnes, en ce qui les concerne, devant en prendre connaissance pour leur gouverne."

Le Parlement du Canada a reconnu qu'il y avait là un ordre qui l'obligeait à agir, en lui en donnant les pouvoirs.

Or cet ordre de la plus haute autorité de l'Empire n'a pas encore été pleinement exécuté et n'a pas été non plus révoqué par l'autorité qui l'avait porté comme juge, pas plus que n'ont été abandonnées les réclamations de la partie lésée, qui avait porté plainte au tribunal.

Malgré les efforts et les tentatives que l'on a essayés, le règlement Laurier Greeway n'a jamais été considéré comme définitif, ni par le roi ni par les catholiques du Manitoba. Or sans l'assentiment du roi et sans l'acceptation de la partie principalement intéressée, nous ne voyons pas quelle autorité sur terre peut déclarer ce règlement définitif. Personne ne peut plaider la prescription sur cette question.

Ainsi, ni au point de vue du droit naturel, ni au point de vue du droit constitutionnel, la question ne semble définitivement réglée, et il n'est au pouvoir d'aucun homme politique de l'enterrer définitivement.

On a entassé sur cette question bien des intrigues, bien des fallacieux sophismes, bien des mensonges audacieux; elle n'est pas enterrée. Il faut le dire à la louange de ses courageux défenseurs. Il faut le dire aussi à la louange des institutions britanniques, qui ont sauvé le droit de l'opprimé, même lorsque la perversité, l'imprévoyance et le manque de courage ont semblé se lier contre lui.

Nous espérons donc toujours en la toute-puissante Providence. Nous ne désespérons ni de la justice anglaise ni du sentiment d'équité de nos compatriotes anglais. Ce sera à eux de nous convaincre si définitivement nous nous sommes trompés.

("Le Patriote de l'Ouest")

DRUP D'ANIS GAUVIN - Guérit les tumeurs de Colique, dysenterie, gastrites, diarrhées, etc. - Procure le sommeil et la fraîcheur.

DRUP D'ANIS GAUVIN - Guérit les tumeurs de Colique, dysenterie, gastrites, diarrhées, etc. - Procure le sommeil et la fraîcheur.

DRUP D'ANIS GAUVIN - Guérit les tumeurs de Colique, dysenterie, gastrites, diarrhées, etc. - Procure le sommeil et la fraîcheur.

DRUP D'ANIS GAUVIN - Guérit les tumeurs de Colique, dysenterie, gastrites, diarrhées, etc. - Procure le sommeil et la fraîcheur.

DRUP D'ANIS GAUVIN - Guérit les tumeurs de Colique, dysenterie, gastrites, diarrhées, etc. - Procure le sommeil et la fraîcheur.

DRUP D'ANIS GAUVIN - Guérit les tumeurs de Colique, dysenterie, gastrites, diarrhées, etc. - Procure le sommeil et la fraîcheur.

DRUP D'ANIS GAUVIN - Guérit les tumeurs de Colique, dysenterie, gastrites, diarrhées, etc. - Procure le sommeil et la fraîcheur.

DRUP D'ANIS GAUVIN - Guérit les tumeurs de Colique, dysenterie, gastrites, diarrhées, etc. - Procure le sommeil et la fraîcheur.

DRUP D'ANIS GAUVIN - Guérit les tumeurs de Colique, dysenterie, gastrites, diarrhées, etc. - Procure le sommeil et la fraîcheur.

DRUP D'ANIS GAUVIN - Guérit les tumeurs de Colique, dysenterie, gastrites, diarrhées, etc. - Procure le sommeil et la fraîcheur.

La mort du petit Jean.

Dans un coin de mansarde aux murs gris, suant l'humidité, git un petit berceau, fait d'un vieux panier, tout déformé et boiteux; trois briques descellées du carrelage disjoint l'empêchent de tomber. Par un tron de la lucarne brisée, mal fermée d'un morceau de journal, la bise de décembre envahit en sifflant le réduit de misère, y poussant la neige en flocons qui dansent joyeux dans la clarté pâle du jour tombant, comme s'ils n'étaient point des messagers de mort.

La mort, elle entrera bientôt; car, dans le berceau lamentable, un petit enfant agonise. Il est si maigre et si chétif, le pauvre enfant, ses minces joues sont si creuses et si bleues par le froid, qu'à le voir on se sentirait le cœur gros de larmes; on haleine mourante est plus faible que la respiration d'un petit oiseau; elle se ralentit à chaque instant, près de s'arrêter. Parfois, il gémit, mais d'une voix éteinte, et si doucement que l'on croirait entendre plutôt la plainte d'un arbrisseau. Parfois, un frisson le traverse et secoue péniblement ce corps mince et fragile. Et pourtant le père a jeté ce qui lui restait de vêtement sur le bébé malade, espérant le réchauffer encore et lui rendre la vie; il n'a gardé qu'une chemise avec un pantalon de toile grossière; il grelotte, gelé par la bise cruelle, à genoux près du berceau. Oh! quelle douleur profonde est imprimée sur le visage de ce père aux traits tordus par la souffrance, amaigri par la faim, et de quel cœur navré, navrant aussi de désespoir, il contemple son enfant qui s'en va; et dans ses sourcils froncés fermés convulsivement, quel accès de rage contenue, de cette rage qui étirent horriblement l'homme vigoureux et plein de vie, de se sentir impuissant devant l'agonie de ceux qu'il aime...

Il songe, le malheureux, qu'un an à peine est écoulé du jour où lui, Pierre Bertrand, brave et solide ouvrier, a conduit à l'autel Geneviève qu'il aimait depuis si longtemps.

Voici deux mois que Geneviève est morte en donnant la vie au petit Jean, une vie qui semblait éteinte avant d'être commencée. Dès lors, Pierre a quitté l'usine, il est devenu la mère de son enfant, dévorant sans compter les économies qu'il avait jadis amassées, son par son, pour servir de dot à Geneviève; et, par un véritable prodige, il avait jusqu'ici préservé son petit Jean.

Mais, hélas! le gel est venu, les économies se sont épuisées, la maladie a dévoré le corps de l'enfant. Pierre, alors, brisant son juste orgueil de bon ouvrier, qui veut gagner son pain à la sueur de son front est allé tendre la main au coin d'une rue. Quelques-uns lui ont durement répondu: "N'avez-vous pas honte de mendier à votre âge et bâti comme vous l'êtes?" d'autres lui ont donné quelques sous. Mais, en rentrant, Pierre a trouvé ses fils à demi-mort.

La douleur aiguë et la colère folle se mêlent dans son cœur et le prenant à la gorge, envahissent, en un coup de sang, son cerveau affaibli. Et, dans un blasphème affreux, Pierre, montrant le poing au ciel, ose maudire Dieu qui ne veut pas lui guérir son enfant!

Pierre, accompagné de deux ou trois camarades, qui sont obligés de le soutenir comme un malheureux sans force et de le guider comme un enfant, sort du cimetière; il marche l'esprit vide et la tête perdue. En un petit coin reculé, tout à bas, du vaste champ des morts, on a enfoui le pauvre et léger cercueil d'enfant sous quelques pieds de terre. Et Pierre Bertrand, obtiné dans sa colère impie et folle contre Dieu, n'a pas voulu qu'on y mit une croix. Pierre Bertrand, le matin même a repoussé le prêtre qui, naguère, avait confessé Geneviève et qui venait pour le consoler, tandis que lui, l'esprit égaré, berçait sur ses genoux le cadavre de son enfant, cherchant à le réchauffer sur sa poitrine et le refusait à la bière ouverte devant lui. Pierre Bertrand a chassé le prêtre à coups de blasphèmes.

Maintenant, ses amis l'entraînent vite; ils entrent dans un cabaret borgne et demandent un saladier de vin chaud, car il fait froid. Lui, refuse, d'abord; il ne veut rien prendre; il veut mourir, il ne veut pas retrouver sa vigueur dans le réconfortant breuvage, alors que son petit Jean, dit-il entre deux sanglots est gelé si dur et grelotte si fort sous la terre glacée, dans quatre planches de sapin! Puis, sans énergie, il finit par se laisser faire; il boit. Mais tandis que chez ses compagnons le vin apporte une douce chaleur, tandis qu'il active la circulation du sang dans leurs veines engourdis par le froid, la boisson vigoureuse excite et trouble bientôt le cerveau trop faible et l'estomac trop creux du pauvre Pierre.

Le malheureux ne sait plus où il est ni ce qu'il fait; il continue à boire avidement; une flamme éclate sur ses joues, et, dans son regard, allume un éclat brillant de fièvre, d'étranges pensées bouillonnent en sa tête, et de bizarres figures dansent devant ses yeux; il lui semble qu'un poids écrasant courbe son front vers la terre; il s'endort enfin du sommeil lourd et mauvais de l'ivresse.

Depuis longtemps la nuit est venue quand Pierre Bertrand se réveille enfin. Il est seul dans le cabaret; ses camarades sont partis, croyant mieux faire en le laissant dormir, après avoir payé la dépense. Il se lève péniblement et s'éloigne d'un pas mal assuré; sa marche, sur la neige, est toute chancelante, et il lui faut, pour ne pas tomber, se soutenir au mur. Pendant quelque temps d'abord il ne distingue rien dans la nuit de sa pensée; mais peu à peu la mémoire éveillée éclaire ses souvenirs et les remet vivants devant ses yeux. Il se rappelle bientôt la mansarde glacée, le pauvre petit berceau, l'enfant mort, le cimetière. Alors, Pierre Bertrand sous le coup de la douleur rentrant toute en lui dans la même seconde, affaissé sur une borne et la tête entre ses mains se met à sangloter.

Mais deux femmes ont passé devant lui, parlant bas et marchant vite; un mot néanmoins l'a frappé; "la messe de minuit". Le malheureux se relève et le suit, sans savoir pourquoi, peut-être simplement pour n'être pas dehors, sous la neige, et pour avoir chaud dans l'église.

En un coin, tout près de la porte, une crèche est bâtie, toute charmante avec ses rochers en papier gris et sa neige de farine, avec surtout son petit Jésus en cire, aux yeux d'émail, tout rose sur la paille dorée et gros comme un enfant pour de vrai, disent les bambins qui l'admirent. Pierre Bertrand s'approche, et soudain, un coup violent le frappe au cœur; l'Enfant Jésus... mais on dirait en vérité, que c'est son petit Jean! Voyons, c'est une hallucination, c'est la vapeur du vin qui bouillonne encore au fond de son cerveau! Ce n'est pas possible! Et pourtant, plus il contemple l'Enfant de la crèche et plus Pierre Bertrand se convainc du miracle extraordinaire! Et vraiment il n'est pas le jouet d'un rêve, et les yeux d'émail paraissent bien le regarder, et la chair de cire est toute palpitante de vie. Pierre Bertrand s'approche encore, une angoisse l'étreint, son cœur se fond, ses jambes refusent de le porter, il tombe à genoux devant la crèche. Et la bouche entrouverte de l'Enfant laisse couler ces mots d'une voix céleste, et que seul Pierre peut entendre: "Oui, père, c'est moi, c'est bien moi, votre petit Jean. Je vais vous apprendre une chose merveilleuse et que nul ne sait ici-bas; c'est que pendant la messe de minuit, l'Enfant Jésus envoie, pour le représenter dans les crèches, les anges qu'il vient de ravir à la terre. Il m'a ordonné à moi de m'arrêter ici, dans cette église, où, par sa bonté divine, il dirigeait vos pas. Et de sa part, je vous dis, père, qu'il faut croire et prier; car c'est ainsi seulement que vous pourrez rejoindre au ciel un jour naman et moi, qui sommes bien heureux là haut et qui veillons sur vous."

Le lendemain Pierre Bertrand alla planter, de ses mains, une humble croix sur la tombe de son petit Jean.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

FRANÇOIS VEUILLON.

LES PILULES ROUGES

indispensables à toute femme faible et malade.



Mme JOS. DUBOIS.

Dans les premières années de mon mariage, je ne jouissais pas d'une forte santé, je n'avais pas toujours la prudence de mesurer mes forces et je faisais parfois des ouvrages trop durs. A cause de cela, je tombai un jour bien malade et pendant quatre mois je fus presque continuellement au lit. Après avoir employé beaucoup de remèdes inutilement, j'écrivis aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, je me traitai comme ils me le recommandèrent, je pris les Pilules Rouges et je me guéris parfaitement. J'ai même acquis plus de forces que je n'en avais jamais eues. Madame Joseph Dubois, 188 rue Lowell, Lawrence, Mass.



Mme W. POULIN.

Je me faisais traiter, depuis un an, par un médecin pour la dyspepsie, et malgré cela j'étais réduite à ne manger que de légers biscuits, mon estomac se refusant à supporter d'autre chose. Aussi j'étais d'une faiblesse incroyable, prise d'étourdissements au moindre mouvement et souffrant continuellement de maux de tête. Une amie me persuada un jour d'écrire aux Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, ce que je fis. On me recommanda l'usage des Pilules Rouges que je persistai à prendre, malgré le peu de bien que ce remède semblait me faire dès les débuts. Après quelques semaines, il se fit un heureux changement qui me réjouit. Pendant un an je me traitai fidèlement et ma santé revint tout à fait. Mme W. Poulin, 185 rue Bayard, Québec.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 274 rue Saint-Denis, Montréal. Aussi consultations par lettres pour les femmes qui ne peuvent venir voir nos médecins.

Les Pilules Rouges, jamais vendues autrement qu'en boîtes de 50 pilules portant l'étiquette de la Compagnie Chimique Franco-Américaine, se trouvent chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix. 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées:

COMPAGNIE CHIMIQUE FRANCO-AMERICAINE, 274 rue Saint-Denis, Montréal.

Une garantie de bien-être et de repos dans chaque dose de Sirop des Enfants du Dr Coderre

J'aime beaucoup le SIROP DES ENFANTS du Dr CODERRE. Je l'ai employé maintes fois dans les douleurs de la dentition, les coliques et toutes les maladies des enfants, et je trouve que chaque dose repose et soulage vraiment. - Mme HONORE GIORDINE, 288 rue Sociale, Woonsocket, R.-I.

Mère, ne laissez pas votre enfant souffrir inutilement; ne le laissez pas pleurer et passer des nuits sans dormir. Donnez-lui du SIROP DES ENFANTS du Dr CODERRE. Il n'y a rien de meilleur.

Mais, défiez-vous, il y a des imitations de ce sirop, et pour être sûre d'avoir le véritable, voyez si la signature, en rouge, du Dr J. EMERY CODERRE est bien sur chaque bouteille.

En vente chez tous les marchands de remèdes. Prix, 25 cts la bouteille.



BEBE GRONDINE

A L'AN NOUVEAU

Bien que ton petit pied nous pousse sournoisement vers le tombeau, Nous arrivons à la rescousse T'acclamer, petit an nouveau.

Sur le bras qui tremble, alanguie, De l'an moribond qui t'apporte, Tu sèmes un bouquet de gui Fleuri sur une branche morte.

Petite année à peine éclosée, Enfant de mystère vêtu, Dis-moi, dans ta menotte rose, Au neuf, que nous apportes-tu?

Viens-tu, par quelques loix heureuses Donner au gueux sans toit, sans pain, Mieux que de belles phrases creuses Qu'il épelle en mourant de faim?

Vas-tu, dans toutes nos cités, Faire enfin, pour ta grande gloire, Fleurir toutes les libertés, Y compris celle de croire?

Allons-nous, dans les cieux aux voiles Déchirés par tes doigts menus, Voir surgir toutes les étoiles Que des aveugles ne voient plus?

Vas-tu dans l'aube qui commence, Sur un ordre par toi jeté, Entonner dans un chœur immense Un hymne à la fraternité?

Bref! que convres-tu, dans ton nid, Pour la grande famille humaine? - Si c'est de l'amour, sois béni!... Sois maudit, si c'est de la haine!... Théodore Botrel.

De Partout

Sainte-Agathe, 23. - Une véritable émeute a eu lieu, hier soir, à la gare. Vers quatre heures la nouvelle se répandit que six détectives de l'Agence Thiel étaient descendus à Sainte-Agathe pour opérer une saisie de boisson. Une vingtaine de jeunes gens se rendirent à la gare vers six heures 45, pour faire un mauvais parti aux détectives. Lorsque ceux-ci firent leur apparition, les assaillants se précipitèrent sur eux. Adossés à la gare, les agents se défendirent avec courage, mais à maintes reprises ils furent repoussés dans les vitres des fenêtres qui volèrent en éclats. Voyant que la

situation n'était plus tenable, ils sortirent leur révolver pour écarter ceux qui les attaquaient et comme le train de 8 heures arrivait à ce moment, ils se réfugièrent dans un wagon. Un des manifestants ayant voulu les suivre, fut fait prisonnier et amené à Montréal.

Les détectives ont fait une descente dans quatre maisons et ont saisi pour \$1000 de boissons. Notre population est indignée de la scène disgracieuse d'hier après midi.

Ottawa, 23. - D'après certaines informations reçues d'Angleterre, hier, l'hon. R. L. Borden sera fait chevalier, à l'occasion du Jour de l'An. Dans ce cas, cet honneur est conféré par le roi lui-même, sans aucune recommandation d'Ottawa.

COURAGE DANS LA LUTTE.

Sur le terrain de l'association, luttons sans nous décourager. Unissons-nous pour le bien, comme les méchants s'unissent pour le mal. Réclamons, selon les besoins des temps et des pays, la liberté de nous réunir et d'agir collectivement; et forçons-nous par la parole, par la presse, par l'influence personnelle de ramener une législation plus conforme à la vérité et au bien public. En cela comme en tout le reste, prenons le plus de liberté possible, nous rappelant une spiritalité et très profonde saignée du Père Lacordaire. Un jour, commençant un discours par ces paroles: "Je prends la li-

Il y a des milliers et des milliers de femmes malades dont la vie est une peine continuelle, qui n'hésiteraient pas à se soigner si elles pouvaient un seul instant se rendre compte de la sensation de bien-être, du grand bonheur que l'on éprouve à se sentir forte, reposée, calme et gaie, après avoir été longtemps faible, fatiguée, énervée et triste.

Nombreuses sont les femmes qui souffrent, se lamentent et désespèrent, ne parvenant pas à se débarrasser d'une affection tenace qui empoisonne leur existence; et, pourtant, il leur serait si facile, si aisé de se guérir; elles ont à leur disposition le remède à la fois le plus puissant, le plus simple et le plus sûr, les Pilules Rouges dont les cures merveilleuses se comptent par milliers.

Quelles preuves plus positives, plus tangibles et bien faites pour inspirer confiance que les déclarations spontanées de ces jeunes filles, de ces femmes disant leur joie d'être guéries, racontant leurs souffrances passées et, avec une louable humanité, souhaitant de voir toutes celles qui souffrent se guérir comme elle.

Des femmes malades depuis dix ans, douze ans, quinze ans, disent: "Je suis guérie"; d'autres: "Si j'ai échappé à la mort, c'est grâce aux Pilules Rouges"; des parents déclarent: "Elles ont sauvé ma fille"; et si de toutes ces attestations la vérité sort lumineuse, c'est que les Pilules Rouges, spécialement composées pour combattre les maladies des femmes, sont à elles-ci aussi nécessaires que le soleil, la rosée et la pluie sont indispensables à la végétation.

Femmes et jeunes filles qui lisez ces lignes, vous apprécierez certainement la joie sincère de celles qui disent ici les succès des Pilules Rouges, si déjà vous avez, vous aussi, subi l'épreuve de la souffrance.



MME O. CHARPENTIER

"J'étais tellement fatiguée, il y a quelques mois, que je dus prendre quelques semaines de repos. Je ne pesais alors que quatre-vingt-dix-neuf livres. Le mal que j'endurais était général: douleurs de reins, de dos, de tête, etc. Je ne pouvais choisir mieux que ce temps de vacances pour l'emploi d'un bon remède et je pris les Pilules Rouges que je considérais comme le meilleur. Bientôt l'appétit, qui m'avait abandonnée, me revint meilleur que jamais et je me mis à engraisser. Après quelques semaines je n'étais plus la même personne; je me sentais forte, n'avais plus de douleurs et étais gaie et heureuse. Aujourd'hui je me porte encore à merveille et j'ai lieu de croire que je suis guérie. Mme O. Charpentier, 32 Bridge, Manchester, N. H.



MME J. JUNEAU

"J'étais, depuis près d'un an, dans un état piteux de faiblesse, les nerfs surtout étaient atteints. Je ne pouvais entendre aucun bruit, ni souffrir qu'on me parlât fort sans trembler et éprouver des palpitations à défaut. J'avais souvent le vertige et étais alors obligée de m'arrêter, de me reposer pour ne pas perdre connaissance. Dehors, il me semblait que l'air m'étouffait. Je pensai un jour aux Pilules Rouges et aussitôt je commençai à en faire usage. En peu de temps, je devins mieux, j'acquis des forces et j'avais à peine employé douze boîtes de Pilules Rouges que j'étais parfaitement guérie. Enfin, les Pilules Rouges m'ont fait un si grand bien que je ne manque pas l'occasion de les recommander." - Mme J. JUNEAU, 337 rue Iberville, Montréal.

berté....." le grand orateur s'interrompt et ajouta: "Quelle formule vraiment française! en effet nous ne possédons de libertés que celles que nous avons prises."

Prenons en donc le plus possible, le mieux possible, le plus tôt possible, pour la gloire de Notre Seigneur, pour l'honneur de son Eglise, pour la résurrection de la patrie, pour le bonheur et le salut de tous, sans en excepter ceux qui détiennent

MGR DE SEGRE.

Pour guérir le Mal de dents en une minute. Une application de Nerval suffit. Sinon vous venez rendre. C'est aussi la véritable et la seule. 2c de la pharmacie, chez tous les pharmaciens.

LA PROVINCIALE DU CANADA ASSURANCE CONTRE LE FEU, SUR LA VIE, LES ACCIDENTS ET LA MALADIE. Bureau-Chef: MONTREAL - 160, rue St-Jacques. Notre magnifique CALENDRIER pour 1912, d'une grandeur de 26 x 18 pouces, imprimé en deux couleurs, donnant les phases de la lune, fêtes religieuses et légales, sera envoyé à toutes Maisons d'Affaires dans la Province, sur réception de 10 centimes pour frais d'emballage.

VACANCES DE NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Des billets d'excursion seront vendus entre toutes les stations du Grand Tronc en Canada. Des stations en Canada jusqu'à Détroit, Mich; Port Huron, Mich; Buffalo, Niagara Falls, Rouses Point, Massena Spring, Island Pond, Norton Mills et les stations intermédiaires. Au prix d'un passage simple de première classe. Décembre 23, 24, 25. Bon pour retourner jusqu'au 26 déc. 1911. Décembre 30, 31 et 1er janv. 1912. Bon pour retourner jusqu'au 3 janv. 1912. Au prix d'un passage et un tiers de 1ère classe. Bon pour partir jeudi déc. 21 jusqu'au 1er janv. 1912 inclusivement. Bon pour retourner jusqu'au 3 janv. 1912.

EPIPHANIE

Des billets aller et retour seront vendus entre toutes les gares de Québec et Ontario, Ottawa, Jonction Côteau et l'Est, au prix d'un billet simple de première classe. Départ, les 5 et 6 janvier; limite de retour, 8 janvier. Bureaux des billets en ville: 130 rue St-Jacques, Tel, Main 6905. Ou gare Bonaventure.

NOTES LOCALES

EVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE, le 26 décembre 1911.

M. l'abbé Jean-Baptiste Morin, ancien curé de St-Paul de Joliette, décédé à l'hôpital St-Enobé, à Joliette, le 23 du courant, était membre de la Société d'une messe, section provinciale.

L'abbé L. O. ROBERGE, Secrétaire.

EVÊCHÉ DE SAINT-HYACINTHE, le 27 décembre 1911.

M. le chanoine P. E. Lussier, ancien curé de Beauharnois, décédé à Beauharnois, le 14 du courant, était membre de la Société d'une messe section provinciale.

L. O. ROBERGE, secrétaire.

CLUB NATIONALISTE

On annonce pour la mi-janvier une conférence publique qui sera faite dans les salles du Club par M. J. H. Rainville député de Chambly-Verchères, sur un sujet économique très important.

Aussitôt la date exacte fixée, nous en ferons part à nos lecteurs. Que l'on se prépare à assister à cette intéressante conférence.

M. Bergerre, professeur, ouvrira très prochainement des Cours pratiques de Langue Anglaise, Conversation et Correspondance, à prix très réduits. S'adresser à M. BERGERRE, Maison Ang. Larivière, 80 rue Wil. liam.

La quête de la gnignolée se fera en notre ville, vendredi soir, le 29. Comme les années passées, elle sera faite par les membres du Club Philharmonique. Il y aura cinq groupes qui seront chargés de visiter chacun leur quartier. Que l'on donne.

MIEL ! MIEL ! — Toujours en mains, miel garanti pur. Au marché Centre le samedi ou à domicile les autres jours. OHS. PELOQUIN, St. Hyacinthe

Un incendie s'est déclaré mardi matin, vers 7 heures, au domicile de M. Labrecque, rue St-Casimir. Les pompiers ont éteint les flammes en quelques minutes. Le feu a été causé par l'explosion d'une lampe, dans une chambre. Les meubles de cette chambre, seulement, ont été endommagés par les flammes.

A VENDRE.—En la cité de Saint-Hyacinthe un grément de charretier avec propriétés et clientèle établie depuis nombre d'années. Pour informations s'adresser au bureau du COURRIER, personnellement ou par lettre. j. n. o.

Le fils de notre excellent ami le Dr Cartier, de Ste-Madeleine, M. Jacques Narcisse Cartier, expert en télégraphie sans fil, vient d'être retenu par le Commodore Benedict, du New-York Yacht Club, pour aller à bord de son fameux yacht "Alvina" faire une croisière dans les mers de l'Amérique du Sud.

Ce poste de confiance témoigne des capacités de notre jeune ami. M. Cartier n'a que vingt et un ans et déjà compte plusieurs exploits à son actif comme opérateur.

Parmi ceux qui ont reçu les ordres majeurs ou mineurs aux grandes ordinations de Noël à Montréal

sont pour la prêtrise Dom Hyacinthe Brousseau de Nominique et pour le sous-diaconat MM. Eugène Berthiaume, Donat Breton, Arthur Honorat Gendron, du diocèse de St-Hyacinthe.

—Dom Hyacinthe Brousseau C.E. I.C. directeur du collège du Nominique, ordonné prêtre samedi, par Monseigneur l'archevêque de Montréal, a célébré sa première messe ici, dimanche matin dans la chapelle du Précieux-Sang.

Le T. R. P. Hage, provincial des Dominicains assistait le jeune religieux.

Dom Hyacinthe Brousseau, fils de M. et Madame J. B. Brousseau de notre ville, a fait ses études au Séminaire de Saint-Hyacinthe, et dans une maison de son ordre en Italie.

PATINS ! PATINS ! PATINS ! —La saison des patins et raquettes est arrivée, n'oubliez pas que la place pour se procurer est chez Jos. Leduc & Fils, 68 St-Simon.

—M. F. Poirier, président de la Philharmonique a été la victime d'un très grave accident. Vendredi soir dernier il est tombé sur le trottoir glacé en face de la résidence de M. Théo. Halley et s'est assommé du coup, et il fut trouvé là sans connaissance par M. et Mde Halley qui portaient pour aller au marché. M. Halley aidé de M. Johnny Morin transporta M. Poirier chez lui, et ce ne fut que vers onze heures du soir que M. Poirier reprit sa connaissance. Toute la semaine l'état de M. Poirier a été grave, l'on espère cependant qu'il se remettra de cet accident sans aucune suite sérieuse.

P E R D U. — Un manchon d'une grande valeur a été perdu samedi, le 23 décembre courant, à la gare du Grand Tronc.

Le personne qui l'a trouvé voudra bien le rapporter à ce bureau ou au No. 232 rue Cascades.

—M. Gagnon, oncle de M. J. P. I. Gagnon de cette ville était de passage à St-Hyacinthe ces jours derniers. M. Gagnon a vécu pendant au delà de trente ans aux Etats-Unis et a été l'agent d'affaires de plusieurs de nos confrères de la presse américaine; il est allé passer quelques jours chez un frère qui demeure à Farham.

—L'ALLIANCE NATIONALE, Cercle St-Hyacinthe No 67. L'assemblée générale annuelle des membres pour l'élection des officiers aura lieu mercredi, le 3 janvier 1912 à 8 heures p. m., à la salle du Cercle No. 86 rue St-Simon.

Par ordre, Horace St-Germain, Sec. Arch.

—M. Maurice Cournoyer, étudiant au séminaire de Sherbrooke et sa sœur Madame Edmond Gauthier de St-Théodore était en promenade ces jours-ci chez leur tante Mde E. Lafrance.

—Notre ancienne concitoyenne, Madame Robert Tighe, née Pagnuelo, d'Edmonton, Alta., et M. Tighe se sont embarquées ces jours derniers pour un voyage en Irlande.

—A la Cathédrale, la messe de Noël du jour, toute simple qu'elle fut, a été des mieux réussies. Vraiment on ne pouvait demander mieux d'un chœur de chant s'exécutant dans une chapelle. On rendit la Messe du Second ton harmonisé. M. Gaston Ringuet chanta avec succès comme soliste, les versets de cette messe. M. Joseph Noël dirigeait le chœur.

A l'offertoire, l'hymne "Adeste Fideles" a été rendu avec un cachet tout particulier. M. Lemaire St Germain fit lesolo. Sous les soins de M. Léon Ringuet, et grâce au talent de composition et d'harmonie qu'on lui connaît, la voix touchante de M. St Germain était accompagnée des chants et des "pizzicato" d'un petit orchestre de MM. Meyerre, Richard, Maxime David; comme violonistes et de M. Ringuet lui-même comme organiste. Félicitations à tous.

QUEBEC MONTREAL & SOUTHERN

EXCURSION DU JOUR DES ROIS Des billets aller et retour seront vendus au prix d'un billet simple plus 0.25, plus bas prix 0.75. Départ, les 5 et 6 janvier; limite de retour 8 janvier 1912.

Sorel, 26 — Un jeune homme du nom de Eildège Bourget, s'est noyé en voulant traverser sur la glace de la rivière, près du village de Saint-Aimé. Le corps a été repêché de suite.

M. le coroner Chapdelaine a tenu une enquête, et le verdict a été "Noyé accidentellement".

Chronique Paroissiale

Semaine du 22 au 29 Décembre

NAISSANCES

Cathédrale

Marie, Jeanne, Noëlla, née le 23 courant, fille de Victor Chabot boucher et de Céline Lussier.—Marie, Lucienne, Noëlla, née le 24 courant, fille de Toussaint Gladu, boulanger et de Alexandrine Gandette.—Marie Esther, Délia, née le 26 courant, fille de Augustin Riécher, journalier, et de Délia Langevin.

DECES

Cathédrale

Marie, Louise, Anna Bengle, dite sœur Marie St-Victor, décédée le 20 courant, à l'âge de 26 ans, au couvent des Dames de La Présentation, de cette ville.—Charles, Emile, fils de Victor Borduas menuisier, et de Alexina Poltras, décédé le 24 courant à l'âge de 6 mois.—Marie, Tharshie, Aline Poulin dite sœur Marie de l'Espérance, fille de Samuel Poulin, cultivateur de Ste-Edwige de Clifton, et de Emerie Beaudet, décédée chez les Dames de La Présentation le 24 courant à l'âge de 32 ans.—Sophie Bonin, décédée le 25 courant à l'âge de 98 ans, veuve de Joseph Bonefant.

DECES

Est décédé en cette ville, à sa résidence, rue Girouard, mardi soir à dix heures, à l'âge de 78 ans, M. Frs. Xavier Bertrand, chef de l'importante maison fondée par lui, et qui portait son nom: La Cie Manufacturière F. X. Bertrand.

M. Bertrand, né dans le comté de Verchères, en 1833, y était demeuré jusqu'à l'époque où il vint s'établir à St-Hyacinthe, vers 1872. Doué d'un talent remarquable pour la mécanique, M. Bertrand ne tarda pas à augmenter ses affaires. Dans son établissement de la rue St-Joseph, il fut pendant de longues années, le conseiller et l'aviséur de tous les propriétaires de moulins à scie et à farine de notre région; plusieurs machines de son invention contribuèrent à établir sa réputation.

En 1900, M. Bertrand s'associa deux de ses employés MM. N. P. Dussault et Evariste Berthiaume; et peu de temps après cette société fut convertie en une compagnie par actions dans laquelle entrèrent d'autres actionnaires. Après le grand feu de 1903, la compagnie acheta près de la gare du Grand Tronc, le terrain qu'elle occupe maintenant et y installa son magnifique établissement qui donne de l'emploi à une cinquantaine de mécaniciens, chaudronniers et fondeurs experts.

M. Bertrand était un excellent et paternel chef d'atelier, que tout son personnel regrettera. Il était aussi un citoyen modèle.

Sa maladie a été assez longue et pénible, M. Bertrand depuis plusieurs années était obligé de garder plus ou moins la maison l'hiver; son état de faiblesse s'aggrava en ces derniers temps; il était retenu à la maison depuis près d'une année. M. Bertrand avait épousé en secondes noces dame Henriette Ducharme, de St-Marc, qui lui survit. Il ne laisse pas d'enfants.

Nos respectueuses sympathies à Madame Bertrand et à la famille du défunt.

A Montréal, le 24 décembre à l'âge de 78 ans est décédée Dame Charles Lenay, née Marceline Descelles dit Duclos, anciennement de St-Césaire.

Les funérailles ont eu lieu mercredi à St-Césaire.

RESOLUTIONS DE CONDOLÉANCES

Extrait des minutes des délibérations de la Municipalité Scolaire de la paroisse de St-Hyacinthe.

A une séance de la municipalité scolaire de la paroisse de St-Hyacinthe, tenue le 24 décembre courant: A laquelle sont présents: Damase Beauregard, Alexandre Girouard, Louis Lafamme et Henri Cordeau:

"Les Commissaires de la Municipalité Scolaire de la paroisse de St-Hyacinthe, ayant appris avec peine l'épreuve que vient de subir un de leur collègue, Elzéar Girard, par la perte de son épouse, veulent en témoigner à ce dernier leurs profondes sympathies: A cet effet il est proposé par M. Alexandre Girouard, secondé par M. Henri Cordeau d'inscrire dans les minutes de la Commission Scolaire de la paroisse de St-Hyacinthe, un vote de condoléances au commissaire Elzéar Girard à l'occasion de la perte de son épouse, et de lui adresser copie des présentes.

ALBERT JODOIN, Secrétaire.

CONSEIL-DE-VILLE

Délibérations de la séance du 22 déc. 1911.

La séance s'ouvre sous la présidence de monsieur le maire Emile Marin.

Sont présents: MM. les échevins Charpentier, Dussault, Bourbeau, Amyot, Payan, Messier, Marchessault, Côté et Marin.

Lecture est donnée du procès verbal de la séance précédente et il est approuvé à l'unanimité.

Avec les conseils des médecins de la Compagnie Médicale Moro, Vingt Boîtes de

PILULES MORO

{Mont Guéri de la Dyspepsie.

S'IL M'EUT FALLU EN PRENDRE LE DOUBLE, JE L'AURAI FAIT

"J'ai déjà pris vingt boîtes de pilules; mais s'il le faut j'en prendrai bien le double, parce que je sais qu'elles vont me guérir."

Voilà dans quel esprit il faut prendre un traitement et c'est comme cela qu'il guérit.

Il s'agit, dans ce cas, d'une dyspepsie chronique qui durait depuis dix ans. La dyspepsie, chacun sait cela, est un des maux les plus cruels don. on puisse souffrir. Elle amène un délabrement complet de la constitution, une désorganisation absolue du système. Sans un bon estomac, rien ne marche. Un homme ne peut ni travailler, ni dormir, il est inapte à tout travail.

L'estomac est le grand pourvoyeur de vitalité de tout corps humain. C'est lui qui est destiné à fournir aux divers organes les sucres de l'alimentation, à donner du sang, des nerfs et du cerveau.

Voilà donc le dyspeptique, ce pauvre homme toujours souffrant, toujours de mauvaise humeur, pâle, décharné, dont la vie est un fardeau pour tous ceux qui l'entourent. Il n'a aucun plaisir et aucune force. Il ne peut pas plus travailler à un ouvrage de tête que faire œuvre de ses mains. Il devient une presque nullité dans l'existence.

La source de la vie paraît détruite en lui parce que l'estomac est faible. L'estomac est dérangé et ne fonctionne plus.

Que faut-il faire pour réparer tout cela; il faut remettre l'estomac en train et aussitôt la galeté, la vie, l'esprit renaîtront. Cela prendra quelquefois un peu de temps, mais l'estomac reviendra sûrement si l'on prend un remède dans lequel on peut avoir confiance.

Nous n'en connaissons pas de meilleur que les Pilules Moro qui agissent sûrement. Cet excellent remède est un tonique du système en général, un dépuratif, un excitateur de la circulation. Il fait courir dans tout le corps un sang vif et puissant, régénérateur et purificateur. N'oublions pas que tout se lie dans le cœur humain. L'estomac fournit au corps les aliments assimilables qui nourrissent et font le sang; mais le sang donne la puissance, l'énergie, le pouvoir qui fait fonctionner l'estomac. En améliorant le sang, on accentue le pouvoir d'action de l'estomac qui, à son tour, améliore encore davantage le sang.

Il ne faut pas oublier que le moral a un effet très défini sur la dyspepsie et avec de la confiance dans un aussi bon remède, on peut abrégé de beaucoup la période de guérison. Lettre d'un homme guéri aux Médecins de la Compagnie Médicale Moro.

Messieurs—J'ai souffert pendant dix ans d'une dyspepsie incessante qui m'avait complètement anéanti. J'étais devenu sans force et incapable d'aucun travail. J'avais des accès intolérables, si douloureux que j'aurais préféré la mort mille

fois. Un de mes amis, qui avait été guéri de la même maladie par les Pilules Moro, m'indiqua votre remède et me donna confiance. Pendant deux ans j'ai pris de vos pilules et s'il me fallait en prendre encore, j'en prendrais, car elles m'ont radicalement guéri. J'en ai absorbé vingt boîtes et s'il eut fallu en avaler le double, je l'aurais fait, car je suis maintenant merveilleusement guéri. J'ai bon appétit, je mange bien, je travaille bien et je dors bien. Que peut-on demander de plus? Ma santé, je la dois aux Pilules Moro, à vos bons conseils, et je vous en remercie bien des fois.—JACQUES BELUSE, 528 Avenue Décarie, Notre-Dame de Grâce, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES par les Médecins de la Compagnie Médicale Moro, tous les jours, excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 8 heures du soir, au No 272 rue Saint-Denis, Montréal. Les hommes malades qui ne peuvent se rendre à nos bureaux sont invités à écrire à nos médecins. Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes. Toutes les lettres doivent être adressées: COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272 rue Saint-Denis, Montréal.



M. JACQUES BELUSE, N.-D. de Grâce, Qué.

Mr Payan, propose appuyé par Mr Marchessault que conformément à l'avis qu'il en a donné à une séance précédente, le Département du Feu soit autorisé à dépencher jusqu'à concurrence de la somme de 200.00 dollars, pour faire confectionner des patins pour la nouvelle voiture aux échelles. Adopté à l'unanimité.

Lecture est donnée d'un rapport du président de la commission des Finances, établissant que la Compagnie, J. A. & M. Côté a rempli les obligations de son bonis durant la dernière année de ses opérations. Il est proposé par M. Charpentier, appuyé par M. Dussault que ce rapport soit accepté, et que main levée de un dixième de la garantie hypothécaire ainsi celle résultant de la clause des assurances soit accordée à la dite compagnie. Adopté à l'unanimité.

Lue une lettre de la Chemical Gueltig & Reduction Company de mandant diverses informations relatives aux faveurs que la ville accorde aux nouvelles compagnies manufacturières. Déposée aux archives.

Lue une demande d'augmentation de salaire faite par M. Émile Chagnon, trésorier de la cité. M. Charpentier propose appuyé par M. Côté que cette lettre soit laissée sur la table pour études. Adopté à l'unanimité.

M. Payan propose appuyé par M. Côté que M. Charpentier soit nommé président des élections de janvier 1912. Adopté à l'unanimité.

Lecture est ensuite donnée des comptes suivants dont une partie a été préalablement acquittée.

Table with 2 columns: Name and Amount. Includes J. E. Provost (2.70), Victor. Raclin (7.00), Siméon. Mailhot (2.50), Mde. Ladurantaye (50), C. Lussier (1.50), Horn. Marchessault (70.00), J. E. Provost (11.25), A. Chagnon & Al. (72.94), Bémi Daigle (75.00), Ed. Fредette (75.00), Delp. Roberge (50.00).

Ordonné par résolution unanime de ce conseil de ratifier le paiement de ceux de ces comptes qui sont acquittés et de payer les autres.

CORRESPONDANCE SPECIALE

Les gens de St Barabé ont ménagé une grande et agréable surprise aux visiteurs qui étaient fort nombreux dans leur paroisse. La messe de minuit y fut célébrée d'une manière qui aurait enorgueilli beaucoup de gens des villes. M. le curé Charbonneau, officiant, aidé de M. l'abbé Chabot, comme diacre, et du Rév. P. Déziel, comme sous diacre.

L'entrée des enfants au chœur se fit sous une marche mélodieuse exécutée par trois violons et tambour. La messe Bortelaise fut chantée avec harmonie et grâce, ainsi que de nombreux cantiques qui vinrent joindre un surplus de réjouissance à nos oreilles déjà charmées au comble.

Les visiteurs sont donc heureux de remercier le digne Caré et M. Gilbert, maître de chant de leur dévouement pour avoir célébré avec tant d'éclat la grande fête de Noël.

Mouvement Cartier

Le comité exécutif de l'Ouvrage du Monument Cartier a conçu l'idée de réunir en une exposition, lors de la grande célébration de 1914, tous les objets, écrits, documents, provenant de l'illustre homme d'Etat ou se rapportant à lui.

Peut-être trouvera-t-on là, la matière d'un autre monument plus durable encore qu'une statue d'airain, l'histoire définitive de Cartier. Tous ceux qui ont à cœur la glorification de Cartier et qui possèdent de lui quelque document autographe ou quelque autre relique historique, sont priés de se mettre en communication avec M. Eugène W. Villeneuve, président du Comité Exécutif du Monument Cartier.

LE NOMBRE DES VOTANTS

Le comté de Saint-Hyacinthe en compte 5,810 soit une augmentation de 308 sur l'an dernier.

Le Registrateur du comté de Saint-Hyacinthe vient d'adresser au greffier de la Couronne en chancellerie du Canada, les copies des listes électorales du comté de Saint-Hyacinthe. Voici le nombre des votants par municipalité: ville de Saint-Hyacinthe, 2,508; paroisse de Saint-Hyacinthe, 136; paroisse de Saint-Hyacinthe le Confesseur, 173; Village de Saint-Joseph, 119; Village de La Providence, 209; village de Saint-Denis, 195; paroisse de Saint-Denis, 300; paroisse de Saint-Denis, 354; paroisse de La Présentation, 332; paroisse de Saint-Thomas d'Aquin, 243; paroisse de Saint-Jude, 342; paroisse de Sainte-Madeleine, 270; paroisse de Saint-Barabé, 236; paroisse de Saint-Charles, 253; paroisse de Saint-Barnabé, 140; Total 5,810.

Ce qui donne une augmentation de 308 votants, car les listes de 1910 donnaient le total de 5,502. La ville de Saint-Hyacinthe accuse une augmentation de 267. Toutes les paroisses accusent une petite augmentation à l'exception de la paroisse de Saint-Denis qui compte 5 électeurs de moins; et la paroisse de Saint-Barabé qui a perdu 8 électeurs.

Un prouvier de l'Ouest M. l'abbé Morin fondateur du village qui porte son nom dans l'Alberta, est décédé le 23 décembre au séminaire de Joliette où il s'était retiré, il avait été pendant plusieurs années professeur dans cette institution.

REVUE CANADIENNE

SOMMAIRE

I. LE RALLIEMENT NATIONAL DE JUIN 1912.—II. LE FONDATEUR DES SEURS DE L'ASSOMPTION.—III. UNE INITIATIVE FÉMININE.—IV. UNE RÉ SURRECTION CATHOLIQUE.—V. ÉCHOS DES SCIENCES.—VI. A TRAVERS LES FAITS ET LES ŒUVRES.—VII. NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.—VIII. TABLES.

Publication mensuelle dirigée par un groupe de professeurs de l'Université Laval, Montréal.

La Cie de Publication de la Revue Canadienne, Montréal, Décembre 1911. Montréal—Canada.

Grand'Mère Babet

— Tiens, Yvonne, regarde qui est-ce qui entre !

L'enfant qui émettait à une dizaine de poules les restes de son pain bis, tourna la tête, eut une exclamation.

— Papa ! Elle repoussait l'escabeau boîtier sur quoi elle était assise pour se précipiter dans les bras de l'homme lorsqu'elle s'arrêta. Deux autres visages qu'elle ne remettait pas tout d'abord encadraient la figure de son père, lui souriaient.

— Comment, Yvonne, tu ne nous reconnais pas ? Comme tu as grandi ! Nous t'apportons tout plein de belles choses.

Et ils lui montraient les paquets dont ils étaient chargés. Mais la fillette reculait, les fixait d'un regard apeuré et méchant de sauvage dérangé dans sa solitude. Brusquement elle leur tourna le dos, enfouit sa tête dans la camisole de la vieille femme.

— Grand'mère ! Grand'mère ! Elle semblait lui dire :

— Défends-moi, que me veulent tous ces gens-là ?

Grand'mère Babet prit dans ses mains la tête ébouriffée que le peigne ne visitait pas souvent, et, forçant la fillette à regarder les arrivants ;

— Ma mignonne, c'est tante Annette et tonton François ; va les embrasser. Sois gentille et commence par ton père.

Non sans peine, elle s'y décida. D'ailleurs ce ne fut pas long. A part le père qui mit sur ses joues hâlées une demi-douzaine de baisers sonores, l'oncle et la tante ne s'ennuyèrent pas de leurs épanchements.

Tonton François n'aimait pas les enfants et tante Annette redoutait pour sa robe de soie un contact dangereux avec les mains barbouillées de sa nièce.

Pour leur plaisir au père, ils la complimentèrent.

— Elle devenait belle-fille ! Au fond ils n'en pensaient pas un mot. Avec sa tête de jeune faunesse, ses larges yeux noirs dans sa face bistre, ses cheveux en désordre sur ses épaules et sa robe courte qui laissait voir ses jambes nues et ses maigres chevilles dansant dans des sabots trop larges, l'enfant eût été un modèle original pour un peintre des champs, mais leur offrait un genre de beauté qui ne cadrait pas du tout avec leur idéal de bourgeois parisiens.

Tante Annette demandait ; Quel âge a-t-elle au juste ?

— Neuf ans. — Il serait bientôt temps de l'envoyer à l'école.

Ils défilèrent les paquets tout en étalant le contenu sur la table près de l'écuille de lait qui représentait le déjeuner d'Yvonne.

— Vois ce que nous t'apportons C'était une robe de mousseline blanche à pois roses, un large chapeau de paille où éclatait un ruban coquelicot, une paire de chaussettes beiges, de hautes bottines à boutons et, dans une grande boîte, une poupée énorme, avec une longue natte de chanvre, des joues bien pleines et vermillonnées, et des yeux de faïence bleue dont les cils noirs se fermaient et s'ouvraient, suivant que la poupée était étendue dans sa boîte ou se tenait debout sur ses gros mollets de carton.

Grand'mère Babet examinait les cadeaux méfiante, une vague angoisse retroussant les rides de son front.

Tante Annette continua : — Tout cela est pour toi, ma petite Yvonne, la belle poupée, la belle robe et le beau chapeau. Nous allons t'essayer cela tantôt. Tu verras que tu seras bien. Tu ressembleras à une demoiselle de Paris. Tu veux bien n'est-ce pas ? Et puis nous t'emmènerons avec nous... Oh ! pour quelques jours seulement. Tu reviendras ensuite chez grand'mère... pas vrai, grand'...

Elle n'eut pas le temps d'achever, pour toute réponse, grand'mère Babet balayait la table d'un furieux coup de manche. La robe blanche à pois roses, le chapeau et les bottines dégringolèrent pêle-mêle sur les poules qui s'enfurent en gloussant par la porte restée ouverte. Et un sanglot secouant sa petite voix fêlée de septuagénaire, la vieille grondait :

— Alors c'est pour ne faire ce beau coup que vous vous êtes mis à trois et que vous arrivez si matin ? Vous voulez me l'enlever, n'est-ce pas ? Qu'est-ce qui lui manque ici pourtant ? Est-ce que je ne la soigne pas bien ?

Puis, tournée vers son fils : — C'est toi qui t'occuperas d'elle ? Tu le pourras avec ton commerce ! Le fils essayait de la calmer.

— Voyons, grand'mère, sois raisonnable... Elle reviendra. — Menteur ! Ose donc le répéter qu'elle reviendra ? Ose-le donc ! Tu vois bien que c'est un mensonge. Oh ! mon Dieu !

Tante Annette ramassait la robe, le chapeau et les bottines. Yvonne caressait sa poupée dans sa boîte de carton, n'osant pas la sortir par peur de la briser, s'amusa à faire descendre et remonter ses longs cils noirs sur ses prunelles de faïence bleue.

Maintenant, grand'mère Babet sanglotait éroulée sur une chaise. — Mon Dieu ! Mon Dieu ! Vous n'auriez donc pas pu attendre que je sois morte, je n'en ai plus pour si longtemps !

Elle se leva, étreignit la fillette. — C'est vrai que tu vas me quitter ma petite, tu vas laisser grand'mère ? Elle la serrait si fort que dans les bras de l'enfant la boîte de carton gémit. D'un geste brusque, Yvonne se dégagea.

— Grand'mère, fais attention, tu vas casser ma poupée. La vieille comprit que tout espoir de résistance était vain ; sans une parole, sans un regard, en chancelant elle gagna la porte et disparut dans les champs.

A la hâte, on habilla Yvonne... La robe était un peu longue et les bottines emprisonnaient ses chevilles habituées d'être à l'aise dans ses sabots de bois.

Mais le ruban de son chapeau la ravissait et le cuir des bottines avait à chaque pas un petit "couc" qui la faisait rire. En vingt minutes elle fut transformée, ressemblait, avec sa toison crépue et son teint bistre, dans sa toilette claire, à une petite sauvage déguisée pour une mascarade.

Cependant, elle fut trouvée très bien et on prit le chemin de la gare. A un détour, grand'mère surgit l'air égaré.

Yvonne se précipita. — Vois grand'mère, comme je suis belle !

D'un mouvement des mâchoires elle allongea sur ses joues l'élastique qui maintenait son chapeau, et elle piétinait sur place pour que grand'mère entendit le joyeux "couc couc" de ses bottines.

Mais grand'mère ne répondait pas continuant de la fixer de son air égaré ne semblant pas la reconnaître. Yvonne éclata de rire.

— Ah ! je suis si belle que tu ne me reconnais pas ! La vieille s'était mise à genoux dans la poussière du chemin.

— Non je ne te reconnais pas. On t'a changée, tu n'est plus ma petite-fille. Adieu ! Tu n'as plus besoin de grand'mère Babet, puisqu'on t'a donné une poupée et de pareils attiraux.

Et aussi longtemps qu'elle put, éroulée sur le chemin, elle suivit de ses yeux secs, trop vieux pour avoir des larmes, l'enfant qui, toute à sa poupée, ne se retourna pas.

— Alors c'est pour ne faire ce beau coup que vous vous êtes mis à trois et que vous arrivez si matin ? Vous voulez me l'enlever, n'est-ce pas ? Qu'est-ce qui lui manque ici pourtant ? Est-ce que je ne la soigne pas bien ?

Puis, tournée vers son fils : — C'est toi qui t'occuperas d'elle ? Tu le pourras avec ton commerce ! Le fils essayait de la calmer.

— Voyons, grand'mère, sois raisonnable... Elle reviendra. — Menteur ! Ose donc le répéter qu'elle reviendra ? Ose-le donc ! Tu vois bien que c'est un mensonge. Oh ! mon Dieu !

Tante Annette ramassait la robe, le chapeau et les bottines. Yvonne caressait sa poupée dans sa boîte de carton, n'osant pas la sortir par peur de la briser, s'amusa à faire descendre et remonter ses longs cils noirs sur ses prunelles de faïence bleue.

Maintenant, grand'mère Babet sanglotait éroulée sur une chaise. — Mon Dieu ! Mon Dieu ! Vous n'auriez donc pas pu attendre que je sois morte, je n'en ai plus pour si longtemps !

Elle se leva, étreignit la fillette. — C'est vrai que tu vas me quitter ma petite, tu vas laisser grand'mère ? Elle la serrait si fort que dans les bras de l'enfant la boîte de carton gémit. D'un geste brusque, Yvonne se dégagea.

— Grand'mère, fais attention, tu vas casser ma poupée. La vieille comprit que tout espoir de résistance était vain ; sans une parole, sans un regard, en chancelant elle gagna la porte et disparut dans les champs.

A la hâte, on habilla Yvonne... La robe était un peu longue et les bottines emprisonnaient ses chevilles habituées d'être à l'aise dans ses sabots de bois.

Mais le ruban de son chapeau la ravissait et le cuir des bottines avait à chaque pas un petit "couc" qui la faisait rire. En vingt minutes elle fut transformée, ressemblait, avec sa toison crépue et son teint bistre, dans sa toilette claire, à une petite sauvage déguisée pour une mascarade.

Cependant, elle fut trouvée très bien et on prit le chemin de la gare. A un détour, grand'mère surgit l'air égaré.

Yvonne se précipita. — Vois grand'mère, comme je suis belle !

D'un mouvement des mâchoires elle allongea sur ses joues l'élastique qui maintenait son chapeau, et elle piétinait sur place pour que grand'mère entendit le joyeux "couc couc" de ses bottines.

Mais grand'mère ne répondait pas continuant de la fixer de son air égaré ne semblant pas la reconnaître. Yvonne éclata de rire.

— Ah ! je suis si belle que tu ne me reconnais pas ! La vieille s'était mise à genoux dans la poussière du chemin.

— Non je ne te reconnais pas. On t'a changée, tu n'est plus ma petite-fille. Adieu ! Tu n'as plus besoin de grand'mère Babet, puisqu'on t'a donné une poupée et de pareils attiraux.

Et aussi longtemps qu'elle put, éroulée sur le chemin, elle suivit de ses yeux secs, trop vieux pour avoir des larmes, l'enfant qui, toute à sa poupée, ne se retourna pas.

A neuf ans de là, les mêmes personnes qui enlevaient aujourd'hui Yvonne à la vieille la lui apportaient un matin de juin ensoleillé comme celui-ci. C'était un enfant malin dont l'existence avait coûté la vie de la mère et que le père désespéré confiait à grand'mère pour qu'elle l'élevât.

Tante Annette avait déposé dans les bras de la vieille le petit être qui vagissait perdu dans la blancheur des langes.

— Vous la soignerez bien, n'est-ce pas ? Elle en a bien besoin, pauvre petite ! Et vous l'aimerez bien, car voyez-vous...

Elle achevait sa pensée en montrant le père dont le regard douloureux et dur reprochait à l'enfant une vie payée de la mort de sa femme.

Grand'mère avait compris. Elle avait alors soixante-sept ans, une

santé de fer, et dans les entrailles, toute la tendresse souvent puérisse mais toujours passionnée que les vieilles femmes conservent au fond d'elles-mêmes pour les enfants de leurs enfants.

Jusqu'à neuf ans, Yvonne n'avait eu d'autres soins que les siens, n'avait connu d'autre affection que celle de grand'mère Babet.

Trois ou quatre fois l'an le père venait entre deux trains, embrassait sa fille d'un baiser de convenance, presque de devoir, demandait de vagues nouvelles de sa santé et repartait. Sa marque persistait, et l'enfant, la devinant, voyait arriver presque avec effroi cet homme qui était son père, mais ne le regardait jamais sans un reproche au fond des yeux.

Heureusement, grand'mère lui suffisait, l'aimait pour deux.

A dire vrai ce fut une étrange éducation.

A six ans entre une assiette de salade et une pâtée de pommes de terre au lard, Yvonne, de ses dents déjà longues de petite sauvage, mordillait encore le bout de son biberon. Et malgré ses huit ans, malgré qu'à la course ses jambes nerveuses eussent défié cent fois les jambes parsemées de la vieille, grand'mère Babet la promenait toujours dans la petite voiture qui l'avait roulée : enfant au maillot.

Elle était devenue si courte que la fillette n'y pouvait plus s'y étendre, devait s'y ramasser de telle sorte que ses genoux arrivaient à hauteur de son menton et qu'à chaque ornière son nez martelait ses rotules.

C'était une torture et une honte qu'elle évitait lorsqu'elle traversaient le bourg de Beynes pour aller dans les fossés des routes et sur la lisière des champs cueillir l'herbe nécessaire aux lapins.

Mais une fois délivrée des regards indiscrets et seules dans la campagne grand'mère suppliait.

(A suivre)

Soumissions pour Fournitures aux Sauvages.

DES SOUMISSIONS cachetées adressées au sous-secrétaire des Sauvages, 15 décembre 1911.

Le ministre des Travaux Publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., mardi, le 16 janvier 1912, des soumissions pour la construction d'un brise-lames à Rimouski, comté de Rimouski, Qué., lesquelles soumissions devront être cachetées, adressées au sous-secrétaire, et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots : "Soumission pour le brise-lames de Rimouski, Qué."

On peut consulter les plans, devis, les formules de contrat et se procurer des formules de soumission au ministère des Travaux Publics, à Ottawa, et aux bureaux de M. A. B. Deary, ingénieur du district, Bureau de Port-au-Prince, M. J. L. Michaud, ingénieur du district, division de la banque des Marchands, rue St-Jacques, Montréal, et du maître de poste, à Rimouski, Qué.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formules imprimées fournies, dûment libellées, signées de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations, et du lieu de leurs résidences ; s'il s'agit de sociétés chaque associé devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précitée.

Un cheque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'honorable ministre des Travaux Publics et accepté par le maître de poste, devra accompagner chaque soumission. Ce cheque sera confisqué à l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée, et sera restitué au contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis au sous-secrétaire.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, le 19 décembre 1911.

N. B.—Le ministère ne reconnaîtra aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

SOUSSION

DES SOUMISSIONS adressées au sous-secrétaire à Ottawa et portant sur l'enveloppe la susdite suivante : "Soumission pour du bois requi à Sorel", seront reçues jusqu'à midi, le quinzième jour de janvier 1912, pour la fourniture de 40,000 pieds cubes de billots ronds de pin blanc et 10,000 pieds cubes de billots ronds d'épinette jaune, en tous points conformes au devis rédigé par le département de la Marine et des Pêcheries et livrés à Sorel, P. Q., pas plus tard que le trente-unième jour de juillet prochain.

On pourra se procurer un exemplaire du devis relatif à ce bois, en s'adressant à l'acheteur du département de la Marine et des Pêcheries à Ottawa ou au directeur du chantier de Sorel.

On sera tenu de verser à chaque soumission un cheque de banque accepté à l'ordre du sous-secrétaire de la Marine et des Pêcheries et représentant 5 p. c. du montant de la soumission. Ce cheque sera confisqué si l'adjudicataire refuse de livrer le bois conformément au devis.

Les journaux qui publieront cette annonce sans y avoir été autorisés au préalable ne seront pas payés.

ALEXANDER JOHNSTON, Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, Ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, Canada, le 6 décembre 1911.

ON DEMANDE.—Un représentant actif pour Saint-Hyacinthe et le district environnant, pour vendre le stock des pépinières, pour la plus grande pépinière du Canada, afin de rencontrer la demande qu'il y a dans la Province de Québec pour les arbres fruitiers.

L'intérêt spécial que l'on prend dans votre province dans la culture des fruits, donne à un homme actif une occasion de faire de grandes affaires.

Nous offrons à l'homme convenable un emploi assuré et des gages libéraux.

STONE & WELLINGTON, Toronto, Ont.

Notre dent sont très belles, naturelles, garanties, à l'INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN, 102 Rue Saint-Denis, Montréal.

VENTE PAR ENCAN

IN RE N. Plante & Cie. St-Hyacinthe Insolvable.

JEUDI le 4 janvier prochain, à dix heures A. M. sur les lieux No. 227 de la rue Cascadés seront vendus par encan :

Le fonds de commerce du dit N. Plante & Cie, consistant en bonbons, articles de sport, jouets, tabacs et papeteries évalués d'après inventaire à \$865.17.

Les fixtures et garnitures de magasin évaluées à \$125.70.

Le droit d'occuper les dits lieux à titre de locataire jusqu'au premier mai prochain.

Les dettes de livres s'élevant à \$715.22. Pour les conditions s'adresser à :

RENE MORIN, N. P., St. Hyacinthe, 22 décembre 1911.

CHASSEURS expédiez-nous vos FOURRURES

et nous vous donnerons les plus hauts Prix du Marché.

REVILLON FRÈRES LIMITED 134-136 RUE MCGILL MONTREAL, P. Q.

Nous donnerons gratis à tous les chasseurs qui nous feront un envoi de fourrures, notre livre "Le Fidèle Compagnon du Chasseur".

NOTRE BEAU CALENDRIER POUR 1912

Sera envoyé gratis en échange de deux étiquettes rouges des sacs de 6 lb de la

FARINE PREPAREE XXX de BRODIE & HARVIE 14 RUE BLEURY MONTREAL La Farine Brodie est la meilleure.

A VENDRE

Au Village de St-Jude, comté de St-Hyacinthe. Un emplacement d'environ un arpent de superficie, avec maison de 24 pieds carrés avec cuisine d'allonge de 16 x 13 environ. 7 chambres en tout, chauffée à l'eau chaude ; aussi boutique de 55 x 20 2 étages, sur soléno, avec chaudière neuve de 10 forces et engin de 7 forces, avec planer et fer à moulures, corroyeur, scie à ruban, machine à tondre, banc de scie ronde, etc., etc.

Hanger, grange, étable, boutique de forge. A sacrifier pour un acheteur prompt.

S'adresser à l'imprimerie du Courrier de St-Hyacinthe.

FERME A VENDRE

Ferme à vendre dans le canton de Barry connue sous le nom de "Murray Farm", contenant 292 acres, 100 acres en culture, la balance en pâturage et sucrerie, on peut entailler 2500 érabes. Contient aussi deux maisons et trois granges. Située sur un magnifique chemin à trois milles du village de Barry, où se trouve l'église, sept magasins, moulin à scie, moulin à farine, boutique de forge, etc., etc. Cette ferme est une des meilleures du canton de Barry et peut être divisée en deux ou trois fermes si l'acheteur le désire.

Pour autres renseignements s'adresser à J. W. BENNET ou à C. F. MURRAY, Barry, Qué.

J. E. GOSSELIN MARCHAND-TAILLEUR

à le plaisir d'annoncer à ses nombreux clients et au public en général, qu'il vient d'ouvrir un département de

FOURRURES

pour Dames et Messieurs, et s'est assuré les services d'un tailleur expérimenté dans les fourrures.

M. Gosselin est prêt à recevoir toutes les commandes qu'on voudra bien lui confier.

Satisfaction Garantie. Prix très Raisonables. Une Visite est Sollicitée avant de s'adresser ailleurs.

J. E. GOSSELIN, 183 rue Cascadés, ST-HYACINTHE.

JOS. O. G. MIGNAULT, INGENIEUR CIVIL — ARPEUTEUR-GEOMETRE.

spécialité de constructions d'Aqueducs, d'Egouts et d'Éclairage Électrique. Construction de Ponts et Chaussées. Développement de Ports et d'Éau. Arbitrages, Évaluations, etc., etc.

Adresse : SHERBROOKE, P. Q.

DEBARRASSEZ VOS LITS DES PUAINES

POISON LIQUIDE DE LYONS Une application les détruit, sinon vous devez vous en débarrasser.

LE SEPARATEUR "DOMO" LE MEILLEUR, LE MOINS CHER AGENTS DEMANDES PARTOUT. PRIX DE DETAIL : Nos. B, O, 1, 2, 3, 4. CAPACITE. 110 lbs., 150 " 200 " 280 " 450 " 600 " POUR JUSQU'A. 2 vaches, sans banc, 5 " " avec banc, 8 " " " " 10 " " " " 15 " " " " 25 " " " " P. \$15.00 20.00 30.00 35.00 50.00 65.00 CATALOGUE ET LISTE DE PRIX SUR DEMANDE. S'adresser à LES SEPARATEURS "DOMOS" EDIFICE DU "COURRIER", ST-HYACINTHE.

17 CENTINS PAR JOUR Achètent Le Clavigraphe OLIVER Américain SIMPLE — FORT — DURABLE Reconnu et adopté par les Collèges, Convents, Bureaux d'affaires et hommes de professions. EN VENTE CHEZ E. H. RICHER & FILS, Libraires ST-HYACINTHE, P. Q.

COURS ET LECONS Français, Anglais, Latin, Mathématiques Élémentaires. G. BERGERRE-BATAVOIE PROFESSEUR Diplômé de l'Université de Paris

COURS PRATIQUES DE LANGUE ANGLAISE (Conversation et Correspondance) Préparation spéciale des jeunes élèves aux différentes classes des Séminaires et des Ecoles de Commerce. PRIX TRES MODERES. S'adresser à M. BERGERRE, Maison Aug. Larivière 80 RUE WILLIAM. TEL. BELL. 208

A. DANAI, L. C. D. Chirurgien-Dentiste Coin des rues Girouard et St-Hyacinthe ST-HYACINTHE, QUE. A. Cadorette, V. J. Mongeau, John Leary Cadorette, Mongeau & Leary MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de pompes funèbres et Embaumeurs Diplômés. — Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc. — Corbillards pour adultes et enfants. Voiture Ambulance. Automobile. Assortiment complet de cercuils "Caskets" etc. Aussi Hobes pour Adultes et Enfants. Nous avons en mains tout ce qui est requis pour l'installation de chambres mortuaires. Prix très modérés. 22-24 RUE LAFRAMBOISE ST-HYACINTHE, Que. Téléphone 310

EMILE SOLIS Libraire en gros et en détail. Rue Cascadés, ST-HYACINTHE. Assortiment complet de TAPISSERIES, ARTICLES DE BUREAUX, FOURNITURES CLASSIQUES, LIVRES, OBJETS DE PIÉTÉ et de FANTAISIE, etc. Huile d'olive pour Sanctuaire. Livres de récompenses. Une visite est sollicitée.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM HORAIRES DES TRAINS ALLANT À L'EST 8.33 A. M. — Tous les jours pour St-Liboire, Acton-Vale, Richmond. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec. 9.05 A. M. — Tous les jours pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland. (Excepté le dimanche) pour Victoriaville, Lévis et Québec. 5.38 P. M. — Tous les jours, (excepté le dimanche), pour Acton-Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island-Pond. 9.30 P. M. — Tous les jours pour Acton-Vale, Richmond, Victoriaville, Québec, Sherbrooke, Island Pond, Lewiston, Portland.

ALLANT À L'OUEST 5.21 A. M. — Tous les jours pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal. 7.30 A. M. — Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal. 11.43 A. M. — Tous les jours (excepté le dimanche), pour St-Hilaire, Belœil, St-Lambert et Montréal. 5.00 P. M. — Tous les jours pour St-Lambert et Montréal seulement. 6.27 P. M. — Tous les jours pour Ste Madeleine, Belœil, St-Lambert et Montréal.

CHEMIN DE FER DU Quebec Montreal & Southern Horaire du train corrigé au 14 mai 1911 Tous les jours 2 dimanches exceptés VENANT DU SUD, ALLANT AU NORD ARR. à 8.20 a. m. " " 8.15 p. m. DÉPART à 8.40 a. m. — Pour St-Jude, St-Al 5.05 p. m. Sorel, et Stations Intermédiaires. VENANT DU NORD, ALLANT AU SUD ARR. à 8.10 a. m. " " 5.15 p. m. DÉPART à 10.00 a. m. — Pour Saint-J 5.40 p. m. Damase, Rougemont, Ste-Angele, Iberville, Sabrovia, Henryville, et pour tous les points de la Nouvelle Angleterre par le chemin de Fer Rutland, Central Vermont ou Canadien Pacifique. D. J. ROBERTS, Gérant Général, MONTREAL, L. BOURBEAU, Agent Local!

CHEMINS DE FER Les trains laissent St-Hyacinthe tous les jours comme suit : C. P. R. — Allant à St-Hugues, etc 11.40 et 7.22 P. M. Allant à Farnham, etc. : 8.50 A. M. et 3.15 P. M. I. C. R. — Allant à Montréal, 6.20, 8.43, A. M., 5.14, P. M. Allant à l'Est, 9.30, a. m. ; 5.13, p. m. (Nicolet) ; Ocean Limited, 8.33, p. m.

Streamers-Palais, tous les soirs à 7 hrs. de Montréal, pour Québec et le SAGUENAY. Départ pour les "Mille-Isles" à Midi 30 min., tous les jours, dimanches exceptés. Le nouveau Stermer "Saguenay", part de Montréal les mardi et vendredi soir, pour faire le tour du Saguenay ; sans charger de bateau. Pour autres détails s'adresser à JOS. F. DOLAN, Agent des billets en ville, MONTREAL. THOMAS HENRY, Directeur du Trade MONTREAL.

HORACE ST-GERMAIN, NOTAIRE. ASSURANCES. — PRETS D'ARGENT. 7 RUE ST-DENIS, ST-HYACINTHE. (Acheté Barreault, Dépositaire à St-Germain)

Les Prévoyants du Canada ASSURANCE FONDS DE PENSION ENCORE UN EXCELLENT MOIS POUR LES PREVOYANTS DU CANADA, AU 31 OCTOBRE 1911. 31 déc. 1909 31 déc. 1910 31 oct. 1911 Sections établies dans la Province..... 145 148 217 Nombre de Sociétaires..... 1,880 8,540 13,750 Nombre des parts de Pension..... 5,205 19,269 29,445 Total de l'actif du Fonds de Pension...\$16,461.94 \$76,217.94 \$148,649.14 ANTONI LESAGE, Gérant Général. Bureau-Chef : 139 RUE ST-PIERRE, QUEBEC. Représentant à St-Hyacinthe, J. ARMAND ROISSEAU, N. P.